



CENTRE HOSPITALIER D'AUBUSSON

CONSTRUCTION ET RESTRUCTURATION DU CENTRE HOSPITALIER SUR LE SITE DU MONT

Dossier de Consultation des Entreprises

CCTP LOT 13. Peinture – Revêtements muraux



MOA

Centre Hospitalier d'Aubusson
50 rue Henri Dunant
23200 AUBUSSON



Bureau d'Etudes Acoustique

ITAC
5 rue Menou
44000 NANTES



AMO

ACoba – Agence Centre-Est
1 chemin de la Mendillonne
69650 Saint-Germain au Mont d'or



Bureau d'Etudes Cuisines professionnelles

CUISINORME
21 rue Chanzy
33110 LE BOUSCAT



MOE

TLR architecture & associés
13 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX



OPC

CO.PILOT
30 boulevard Paul Painlevé
19100 BRIVE



Bureau d'Etudes Economie

AEC Ingénierie
64 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX



Bureau d'Etudes Techniques

EGIS BATIMENTS CENTRE-OUEST
60 rue Blaise Pascal CS24305
37043 TOURS Cedex 1

Sommaire

1 DISPOSITIONS ET PRESCRIPTIONS GENERALES DE TRAVAUX DE PEINTURE ET REVÊTEMENTS MURAUX	2
1.1 OBSERVATIONS GENERALES	2
1.2 NORMES ET REGLEMENTS	2
1.3 MISE EN OEUVRE ET PRESCRIPTIONS GENERALES	3
1.3.1 Indications au CCTP	3
1.3.2 Réception du support	3
1.3.3 Coordination	3
1.3.4 Mise en oeuvre	3
1.3.5 Prise en compte des contraintes sismiques	4
1.4 LIMITES DE PRESTATIONS	4
1.4.1 Avec le lot Menuiseries intérieures	4
1.5 NOTE SUR LA DESCRIPTION DES TRAVAUX	4
1.6 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	4
1.7 PRINCIPE DE PRESCRIPTION	5
2 DESCRIPTIONS DES TRAVAUX DE PEINTURE ET REVÊTEMENTS MURAUX	6
2.1 PEINTURE DES PAROIS VERTICALES INTERIEURES	6
2.1.1 Peinture sur murs courants	6
2.2 VOILE DE VERRE ET PEINTURE	8
2.3 REVETEMENT MURAL DE TYPE PAPIER PEINT	8
2.4 TRAITEMENT DES PLAFONDS ET SOUS-FACES INTERIEURS	8
2.4.1 Peinture sur plafond plâtre	8
2.4.2 Peinture sur plancher béton	9
2.5 TRAITEMENT DES PLAFONDS ET SOUS-FACES EXTERIEURES	10
2.5.1 Peinture sous face de planchers	10
2.5.2 Peinture sur faux-plafonds extérieurs	10
2.6 PEINTURES DES PAROIS VERTICALES EXTERIEURES	10
2.7 AUTRES TRAVAUX DE PEINTURE	10
2.7.1 Peinture sur métaux prépeints	10
2.7.2 Peinture sur portes prépeintes	11
2.7.3 Peinture sur bois : ouvrages intérieurs	11
2.7.4 Peinture sur canalisations en cuivre et PVC	12
2.7.5 Signalisation hélisurface	12
2.8 MIROIRS	12
2.9 NETTOYAGE DE FINITION	13

1 DISPOSITIONS ET PRESCRIPTIONS GENERALES DE TRAVAUX DE PEINTURE ET REVÊTEMENTS MURAUX

1.1 OBSERVATIONS GENERALES

Il est précisé aux entrepreneurs que pour tous renseignements concernant les dispositions prévues pour les autres corps d'état, qui peuvent interférer ou avoir des incidences pour leur propre lot, ils sont tenus de se référer aux devis descriptifs, plans ou toutes pièces de dossier du ou des lots correspondants.

En particulier, outre les CCTP des autres corps d'état, les entrepreneurs doivent prendre connaissance et intégrer dans leurs offres, les prestations qui leur sont affectées dans les pièces communes administratives ou techniques : CCAP, PGCSPS, Rapport initial du contrôleur technique, CCTP TCE- Préambule commun, Cahier des limites de prestations, Tableaux de localisation.

Les différentes pièces écrites, comme les plans dans leur expression graphique, ont été rédigées aussi exactement que possible afin de renseigner les entrepreneurs avec le maximum de précisions. Il convient toutefois de signaler qu'aucune pièce ne peut être considérée comme élément à caractère limitatif par rapport aux prestations à fournir.

Par le seul fait de soumissionner, chaque entrepreneur reconnaît avoir examiné avec soin toutes les pièces du dossier et avoir signalé aux Maîtres d'œuvre les imprécisions, omissions ou contradictions qu'il aurait pu relever et que toutes solutions y ont été apportées, ou qu'il a personnellement envisagé et pris à son compte toutes mesures propres à y remédier.

De ce fait, aucune omission ou insuffisance de précision, défaut de prévisions de la part de l'entrepreneur, faute de compléments d'études ou tous autres motifs ne sauraient être invoqués par lui, après remise des offres comme en cours d'exécution, pour le soustraire ou tenter de réduire l'importance de ses obligations.

De même, aucun entrepreneur ne pourrait non plus réclamer de supplément en s'appuyant sur ce que des désignations mentionnées sur les plans et devis pourraient présenter d'inexact, d'incomplet ou de contradictoire, ou sur des omissions évidentes qui pourraient se révéler, mais également non dénoncées avant la remise des offres.

Les pièces écrites ou graphiques des marchés pour l'ensemble des corps d'état constituent un tout (chacune des pièces se complétant) que chaque entreprise contractante doit considérer et connaître dans son ensemble.

Par ailleurs, il est fait rappel du prix global et forfaitaire des prestations à réaliser.

1.2 NORMES ET REGLEMENTS

Les travaux objet du présent lot seront exécutés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :

- les documents techniques applicables aux ouvrages de Peinture et de Revêtements muraux collés ou tendus ;
- les Normes Françaises Homologuées (NF), en particulier :
 - P 85-102 Mastic à base d'élastomères utilisé pour le calfeutrement étanche ;
 - P 85-304 Mastics du type élastomère ou du type plastique ou mastics préformés ;
 - T 30-001 Dictionnaire technique des peintures ;
 - T 30-608 Enduit de peinture pour travaux intérieurs ;
 - T 30-800 à 804 Peinture pour l'extérieur des bâtiments ;
 - T 31-004 Pigments - Minium pour peintures ;
 - T 36-005 Classification des peintures, vernis et produits connexes.
- les Avis Techniques et prescriptions des fabricants et fournisseurs ;
- le Code du Travail ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitation : R 123 relatif aux établissements recevant du public ;
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié "Dispositions générales" ;
- Arrêté du 23 mai 1989 : Etablissement de type U ;
- Arrêté du 23 mai 1989 : Etablissement de type J ;
- Arrêté du 18 octobre 1997 modifié par l'arrêté du 22 octobre 1982 et l'arrêté du 16 juillet 1992 ;
- Instruction technique n°246 « Désenfumage » ;
- Instruction technique n°249 « Façades » ;
- Instruction technique n°263 « Désenfumage » ;
- R 121 relatif au comportement au feu des matériaux et éléments de construction ;
- Arrêté du 3 août 1999 « Résistance au feu » ;
- Arrêté du 30 juin 1983 « Réaction au feu » ;
- Arrêté du 10 septembre 1970 « Façades vitrées » ;

- Arrêté du 10 septembre 1970 « Couvertures » ;
- Arrêté du 4 novembre 1975 « Produits de synthèse » ;
- d'une façon générale, l'ensemble des textes administratifs, réglementaires (lois, décrets, arrêtés, etc.), normatifs (normes, DTU et règles de calcul), codificatifs (Avis techniques, CPT, etc.), applicables à l'opération tant en ce qui concerne la nature des travaux à réaliser que le type de construction concerné et que la nature du marché de travaux passé.

1.3 MISE EN OEUVRE ET PRESCRIPTIONS GENERALES

1.3.1 Indications au CCTP

L'entrepreneur devra la fourniture de tous les produits propres à l'exécution des travaux, de l'outillage et du matériel d'exécution ainsi que les échelles et échafaudages nécessaires à leur mise en œuvre de même que tous les transports et manutentions diverses.

Il devra la reconnaissance des fonds et sera tenu de signaler ceux qui ne sembleraient pas offrir une garantie suffisante pour la bonne tenue des peintures prévues.

Il devra vérifier que le système de peinture prescrit au présent CCTP est cohérent, et que les sous-couches sont compatibles avec les finitions et la nature des supports. De ce fait, il sera utilisé de préférence les systèmes complets en provenance d'un même fabricant.

Les surfaces peintes devront satisfaire aux performances imposées par les tests du CSTB (publiés dans le cahier n° 695 de juin 1969) suivant les différentes familles des locaux.

L'entrepreneur devra tous les raccords de peinture après exécution des jeux éventuels, sur toutes les canalisations et appareils de plomberie, après les essais de mises en service de l'installation. Il devra également vérifier et s'assurer après peinture du bon fonctionnement de toutes les ouvertures.

La mise au ton des différents produits décrits sera fournie à l'entreprise avant l'exécution de son travail, le programme ton sera particulier à chaque ouvrage.

L'entrepreneur sera tenu de respecter tous les tons donnés qui seront choisis par le Maître d'œuvre parmi les cartes d'échantillons de la marque citée en référence. Ces teintes ne devront pas faire l'objet d'une mise au ton approximative par l'entrepreneur, au moyen de colorants divers autres que ceux préconisés par le fabricant.

Avant toute application, l'entrepreneur sera tenu de présenter au Maître d'œuvre des échantillons correspondant en qualité et mise à la teinte, à ceux décrits dans le programme couleur.

Une différence de teinte pourra être demandée par le Maître d'œuvre entre la sous-couche et la finition.

L'entrepreneur devra en outre se rendre compte sur place de l'état des lieux et des difficultés éventuelles d'exécution des travaux.

1.3.2 Réception du support

Avant toute exécution, l'entrepreneur assurera la réception des supports qui devront être débarrassés de toutes traces de poussières, d'éclats, etc., et avoir une finition de surface, permettant la mise en œuvre des travaux de peinture et de revêtements muraux, tels qu'ils sont décrits au présent lot. Il ne pourra pas, par la suite se prévaloir du mauvais état des supports dans le cas d'une mauvaise tenue ou présentation de ses peintures et revêtements muraux.

1.3.3 Coordination

L'entrepreneur se mettra en rapport avec les titulaires des autres lots pour assurer une parfaite finition de ses ouvrages, en particulier en ce qui concerne le raccordement avec les autres matériaux et revêtements, les raccords au pourtour des passages de canalisations ou autres, l'épaisseur des réservations, etc.

Le titulaire du présent lot devra la réalisation notamment de l'ensemble des joints souples au droit des autres ouvrages (menuiseries extérieures, huisseries, plinthes, plafonds, coffres de volets roulants, ...).

1.3.4 Mise en oeuvre

La mise en œuvre des travaux de peinture comprendra :

- reconnaissance préalable des subjectiles ;
- précautions à prendre pour la protection des ouvrages non peints ;
- précautions à prendre pour la protection des abords et du voisinage ;
- règles générales d'exécution ;
- ouvrages préparatoires et accessoires ;
- réalisation des joints souples autour des menuiseries extérieures et coffres de volets roulants, à la jonction mur / cornière du faux-plafond ;
- réalisation des joints souples autour des huisseries intérieures/extérieures, trappes de visites, huisseries des façades de gaines techniques, huisseries des châssis vitrés intérieurs ;
- réalisation des joints souples au droit des rails lève personnes, à la jonction plafond plâtre / rail ;
- réalisation des joints souples au droit des plinthes, à la jonction plinthe / mur ;
- réalisation des joints souples au droit des ouvrages de protections murales (protection PVC type

décochoc, lisses de protection, mains-courantes, ...) ;
- réalisation de tout autres joints et finitions au droit des ouvrages de peintures ;
- dépôt préalable d'échantillons et surfaces témoins ;
- réception et entretien, réfection, contrôle ;
- nettoyage de mise en service.

1.3.5 **Prise en compte des contraintes sismiques**

Nous rappelons que les ouvrages structuraux et non structuraux doivent répondre aux exigences parasismiques.

Cet établissement fait partie de la catégorie d'importance IV (établissement hospitalier). Cela signifie qu'en cas de catastrophe naturelle telle un séisme, ce bâtiment servirait à accueillir les victimes de la catastrophe, doit donc garder la même activité.

En d'autres termes, cela signifie, que la structure, les cloisons, etc. doivent résister ; que les installations techniques (ventilation, pneumatique, etc. doivent continuer de fonctionner normalement).

Se référer au document édité par les ministères de l'égalité des territoires et du logement, de l'écologie, du développement durable et de l'énergie dans le document intitulé "Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti", ainsi qu'à toutes les normes en vigueur.

1.4 **LIMITES DE PRESTATIONS**

1.4.1 **Avec le lot Menuiseries intérieures**

La couche d'impression sur les menuiseries intérieures en bois brut intérieur est due au corps d'état PEINTURE.

La couche d'impression avant pose des protections murales est due au corps d'état PEINTURE.

1.5 **NOTE SUR LA DESCRIPTION DES TRAVAUX**

Les marques, produits ou types de matériaux, qui peuvent être cités dans les différents articles du chapitre suivant "Description des travaux", sont cités à titre indicatif.

Il est à chaque fois sous-entendu que l'Entreprise peut proposer un produit ou matériau « techniquement équivalent » répondant aux prescriptions techniques décrites et assurant les performances demandées.

Par ailleurs, les marques, types et caractéristiques des produits proposés doivent être impérativement indiqués dans l'offre de l'entreprise.

1.6 **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

L'entrepreneur sera tenu de prendre, dans la mesure du possible, les dispositions suivantes dans le cadre de la lutte contre la pollution et de la protection de l'environnement.

Les peintures, vernis, décapants, diluants, colles et produits de traitement du bois sont généralement à base de produits chimiques et sont fréquemment à l'origine de dégagements qui dégradent la qualité de l'air ambiant et peuvent porter atteinte à la santé des usagers.

Dans la mesure du possible, ces produits et plus particulièrement les peintures devront bénéficier, soit de l'écolabel CE, soit d'une autre norme ou label environnemental européen (Ange Bleu, Cygne Blanc).

On limitera l'usage des revêtements de murs susceptibles d'émissions de composés organiques volatils (COV) et on évitera ceux susceptibles d'émettre des gaz toxiques en cas d'incendie.

On veillera également à n'utiliser que des produits ne contenant pas d'éléments nocifs pour la couche d'ozone et pas de métaux lourds. A l'exception des produits contenant un liant renouvelable, il ne sera pas admis de produits contenant plus de 8% de solvants autres que l'eau. Les solvants chlorés ou aromatisés ne sont pas admis.

Déchets de chantier et emballages

Il est rappelé les textes essentiels à ce sujet :

- Décret no 92-377 du 1er avril 1992 relatif aux déchets résultant de l'abandon des emballages.
- Décret no 92-1074 du 2 octobre 1992 relatif à la mise sur chantier, à l'utilisation et à l'élimination de certains produits dangereux.
- Décret no 94-609 du 13 juillet 1994 relatif aux déchets d'emballages dont les détenteurs ne sont pas les ménages.

- Directive 94/62/CE du 20 décembre 1995 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

L'entrepreneur de peinture est responsable de ses déchets, ces déchets étant essentiellement les contenants tels que bidons, pots et autres emballages.

L'entrepreneur doit stocker ses déchets et les trier dans des bennes différentes, selon le solvant.

Des sociétés spécialisées se chargent ensuite de recycler les produits souillés.

L'entrepreneur peut également nettoyer lui-même ses contenants, dans la mesure où il possède l'équipement nécessaire.

Tous les frais engendrés par l'élimination de ses déchets sont implicitement compris dans le prix du marché.

1.7 **PRINCIPE DE PRESCRIPTION**

Conformément aux recommandations de la NF P 74-201-1 Référence DTU 59.1, et sauf indications contraires pour des descriptions particulières, la définition des prestations demandées est établie sans description des opérations nécessaires mais en précisant :

- la nature et qualité du support, l'état de finition recherché, l'aspect demandé et la nature du produit à utiliser ;
- ceci en respectant la terminologie de la Norme DTU précitée.

L'entrepreneur se référera donc à ce document pour apprécier la nature des prestations de préparation et de finition à réaliser.

Pour chaque type de produit :

- Marque, type et caractéristiques à indiquer impérativement dans l'offre ;
- D'une manière générale, le choix des matériaux et des coloris seront déterminés par le Maître d'œuvre et le Maître de l'ouvrage.

Par ailleurs, l'entrepreneur sera tenu de prendre les dispositions répondant aux réglementations et recommandations rédigées dans le cadre de la lutte contre la pollution et de la protection de l'environnement.

Pour le traitement des parois verticales intérieures, il est prescrit l'emploi de peintures naturelles.

Ce type de produit pourra être généralisé pour l'ensemble des prestations de peinture.

En tout état de cause, il sera au moins utilisé des peintures labellisées "Eco Label".

2 DESCRIPTIONS DES TRAVAUX DE PEINTURE ET REVÊTEMENTS MURAUX

Les peintures (et vernis) utilisées doivent répondre aux exigences réglementaires en termes d'émission de COV au 1er janvier 2010 fixées dans la directive COV 2004. (Le label NF environnement est demandé). Les peintures proposées doivent être accompagnées de fiches fdes.

2.1 PEINTURE DES PAROIS VERTICALES INTERIEURES

2.1.1 Peinture sur murs courants

Peinture sur plâtre - finition A

- Etat du support : plaques de parement en plâtre à épiderme cartonné (également plaques de type WAB ou équivalent), parois en béton avec enduit pelliculaire

- Etat de finition : A

- Aspect : mat velouté

- Produits : à base de copolymères acrylique en phase aqueuse avec effet perlant pour limiter la pénétration des salissures et liquides.

Peinture à séchage très rapide (2 couches dans la journée), faible odeur, résistant aux frottements humides (Classe 1), présentant moins de 9g COV/L et classé A+ en termes de qualité de l'air intérieur

> primaire de type Alpha BL Impression de chez Sikkens ou équivalent.

> Peinture de finition aspect mat velouté de type Alpha Rezisto de chez Sikkens ou équivalent techniquement et esthétiquement ; nombre de couches nécessaire pour une finition "A".

Produits à adapter au type de support.

Choix de couleurs différenciées suivant les locaux dans l'ensemble du nuancier du fabricant

Localisation :

- suivant plan de repérage architecte.

Peinture sur béton ou maçonnerie enduite - finition A

- Etat du support : béton ou maçonnerie enduite

- Etat de finition : A

- Aspect : Satin

- Produit : peinture acrylique en phase aqueuse contenant moins de 30 g/l de COV résistante à l'abrasion

Peinture à séchage très rapide (2 couches dans la journée), faible odeur, résistant aux frottements humides (Classe 1), présentant moins de 9g COV/L et classé A+ en termes de qualité de l'air intérieur

> primaire de type Alpha BL Impression de chez Sikkens ou équivalent.

> Peinture de finition aspect mat velouté de type Alpha Rezisto de chez Sikkens ou équivalent techniquement et esthétiquement ; nombre de couches nécessaire pour une finition "A"

Mise en œuvre préalable d'un **enduit de lissage finition lisse** de type BAGAR AIRLISS G de chez BEISSIER ou équivalent.

Choix de couleurs différenciées suivant les locaux dans l'ensemble du nuancier du fabricant.

Localisation :

- suivant plan de repérage architecte.

Peinture sur retombée en plâtre - finition A

- Etat du support : plaques de parement en plâtre à épiderme cartonné

- Etat de finition : A

- Aspect : satin

- Produits : peinture acrylique en phase aqueuse contenant moins de 30 g/l de COV résistante à l'abrasion

1 couche d'impression à base de résines alkyde et acrylique, classée A+, bénéficiant du label Ecolabel européen de type Elyopur Impression de chez Seigneurie ou équivalent.

2 couches de finition aspect satin velouté à base d'une dispersion de résines synthétiques en dispersion aqueuse, classée A+, bénéficiant du label Ecolabel européen de type Elyopur Velours de chez Seigneurie ou équivalent techniquement et esthétiquement.

Choix de couleurs différenciées suivant les locaux dans l'ensemble du "Chromatic".

Localisation :

- pour traitement des retombées de plafond (aux différences de hauteur entre deux plafonds).

Peinture sur plâtre - finition B

- Etat du support : plaques de parement en plâtre à épiderme cartonné

- Etat de finition : B

- Aspect : Satiné

- Produits : peinture acrylique en phase aqueuse contenant moins de 30 g/L de COV résistante à l'abrasion
- 1 couche d'impression à base de résines acrylique et alkyde en émulsion, classée A+, bénéficiant du label NF Environnement de type Muroprim de chez Seigneurie ou équivalent.
- 2 couches de finition aspect satiné à base de résines alkyde et acrylique en émulsion, classée A+, bénéficiant du label NF Environnement de type Evolutex Velours de chez Seigneurie ou équivalent techniquement et esthétiquement.

Localisation :

- suivant carnet de repérage des murs, pour locaux avec "Peinture finition B".
- Bâtiment Médico-Social :
 - RDC BAS : EH.0.093 Local ménage central .
- Bâtiment Sanitaire :
 - RDC Bas : CH.S.013 Men. , CH.S.020 Sas réception , CH.S.022 Stock DM , CH.S.023 Stock Médicament , CH.S.031 Local mob./matelas , CH.S.032 Local mob./matelas , CH.S.033 matelas dyn. , CH.S.034 matelas dyn. , CH.S.035 Circulation , CH.S.036 Stock travaux , CH.S.039 Archives Techn. , CH.S.040 Circulation , CH.S.042 LT Balnéo neufs , CH.S.043 CTA Balnéo , CH.S.047 Stock travaux , CH.S.048 Archives Med. , CH.S.051 Men. central , CH.S.081 Circulation , CH.S.083 Secteur protections , CH.S.084 Secteur bioméd. , CH.S.085 Secteur petit matériel , CH.S.086 Secteur prod. d'entretien , CH.S.087 Secteur plan blanc/bleu , CH.S.088 Secteur fournitures , CH.S.106 Réception , CH.S.107 Secteur prod. alimentaires , CH.S.108 Secteur prod. alimentaires , CH.S.110 Serveur , CH.S.124 Atelier , CH.S.125 Stock atelier , CH.S.126 Stock Atelier .
 - RDC Haut : CH.0.037 Ménage , CH.0.058 Men. , CH.0.233 Ménage .
 - R+1 : CH.1.072 Men. , CH.1.100 Ménage .
 - R+2 : CH.2.043 VDI , CH.2.052 Ménage , CH.2.054 VDI .

Peinture sur béton - finition B

- Etat du support : parois en béton
- Etat de finition : B
- Produits : peinture 2 composants multicouches pour murs nécessitant une résistance chimique ou mécanique
- Entretien facile avec des détergents usuels, présentant moins de 24g COV/L, classé A+ en termes de qualité de l'air intérieur et certifiée Excell Zone Verte.
- > primaire de type WAPLEX 660 dilué à 15 % ou équivalent
- > peinture de finition : 2 couches de WAPLEX 660 dilué à 5 %

Mise en œuvre préalable d'un **enduit de lissage finition lisse** de type BAGAR AIRLISS G de chez BEISSIER.

Localisation :

- Bâtiment Médico-Social :
 - RDC BAS : EH.0.045 Escalier D , EH.0.051 Escalier E , EH.0.060 Local CTA Animation , EH.0.061 Escalier B , EH.0.074 Local Serveur , EH.0.080 HQI / HQA , EH.0.083 TGS , EH.0.084 TGBT / Transfo. , EH.0.085 Escalier C , EH.0.086 GE , EH.0.087 Appoint02 , EH.0.088 Local CTA , EH.0.093 Local ménage central , EH.0.098 AEP , EH.0.108 Matelas dynamique , EH.0.109 Matelas dynamique , EH.0.110 Sous station ECS , EH.0.111 Escalier A , EH.0.114 Local VDI .
 - RDC HAUT : EH.1.045 Escalier D , EH.1.051 Escalier E , EH.1.061 Escalier B , EH.1.077 VDI , EH.1.085 Escalier C , EH.1.111 Escalier A .
 - R+1 : EH.2.045 Escalier D , EH.2.061 Escalier B , EH.2.085 Escalier C , EH.2.111 Escalier A .
- Bâtiment Sanitaire :
 - RDC Bas : CH.S.001 ESC 1 , CH.S.049 ESC2 .
 - RDC Haut : CH.0.045 ESC 3 , CH.0.070 ESC 4 , CH.0.127 ESC5 , CH.S.001 ESC1 , CH.S.049 ESC2 .
 - R+1 : CH.0.045 ESC 3 , CH.0.070 ESC 4 , CH.0.127 ESC 5 , CH.S.0001 ESC 1 , CH.S.049 ESC 2 .
 - R+2 : CH.0.045 ESC 3 , CH.2.070 ESC 4 , CH.2.127 ESC 5 , CH.S.001 ESC 1 , CH.S.049 ESC 2 .
 - Toiture : Escalier .

Peinture de propreté - finition C

- Etat du support : plaques de parement en plâtre à épiderme cartonné, béton ou maçonnerie
 - Etat de finition : C
 - Aspect : Mat
 - Produits :
 - > primaire de type Rollkyd Primer de chez Trimetal ou équivalent
 - > peinture de type Rollatex Satin de chez Trimetal ou équivalent, à base de résines acryliques pour travaux élémentaires, à bon pouvoir garnissant et couvrant, à séchage rapide et présentant très peu d'odeur, moins de 1g COV/L, d'aspect semi-poché, labellisée Excell et classé A+ en termes de qualité de l'air intérieur.
- Famille I - Classe 4a/7b2

Localisation :

- Bâtiment Sanitaire :
 - RDC Bas : CH.S.021 CTA Pharma. , CH.S.037 VDI , CH.S.038 AEP , CH.S.050 Sous-station ECS , CH.S.090 Circulation , CH.S.091 Local vide , CH.S.092 CTA Logistique , CH.S.093 Appoint O2 , CH.S.094 Chaufferie , CH.S.095 PAC Géothermie , CH.S.096 HQA/HQI , CH.S.097 TGBT , CH.S.098 Local transfo. , CH.S.099 Local GE , CH.S.101 Garage , CH.S.102 Garage , CH.S.111 TGS , CH.S.112 SSI .
 - RDC Haut : CH.0.053 VDI , CH.0.071 CTA Urgences , CH.0.079 CTA Déchocage , CH.0.084 Sas ambulances , CH.0.104 LT Scan , CH.0.110 Serv. Scan. , CH.0.147 Onduleur HQ Machine Méd , CH.0.203 Prod. eau osmosée .

2.2 **VOILE DE VERRE ET PEINTURE**

Mise en œuvre de revêtements en voile de verre prépeint à 215 g/m² (minimum) Type SYSTEXX COMFORT V22 de chez SYSTEXX ou équivalent, aspect lisse, classement au feu selon la nature des locaux (Cf ci-après) et application d'une peinture.

Selon définition du DTU 59.1 :

- Etat du subjectile : voiles béton armé ou plaques de parement en plâtre à épiderme cartonné
- Etat de finition : A
- Aspect : Mat, Satiné ou Brillant, selon la nature des locaux
- Produit : Peinture lessivable acrylique en phase aqueuse à moins de 1 g/l de COV en blanc et en teintes. PV à fournir pour justifier la nature lessivable.

Classement au feu :

- M1 dans les circulations et dégagements
- M2 dans les locaux courants

Particularités :

Choix de coloris différents selon la nature des locaux et selon les niveaux.

Localisation :

- suivant carnet de repérage des murs, pour locaux avec "Voile de verre sur béton existant + Peinture".
- sur les voiles béton existants conservés ne recevant pas de parement plâtre.

2.3 **REVETEMENT MURAL DE TYPE PAPIER PEINT**

Pose de revêtement textile de type papier peint comprenant le traçage et repérage des lés au fil à plomb. Marouflage à partir du centre du lé vers les extérieurs pour chasser les bulles d'air. Essuyage des excédents de colle. Toutes particularités telles que les arasages, embrasures et arrondis, prises et interrupteurs, derrières de radiateurs. Les colles devront être adaptées à la qualité des dos. Teintes au choix de la maîtrise d'œuvre. Selon les cas pose sur mur plâtre ou gros œuvre (préparation adaptée à prévoir, se référer au CCTP de gros-œuvre pour connaître l'état de finition des bétons ou maçonneries)

Revêtement mural décoratif

Papier peint panoramique MURAL CONCEPT - Finition Vinyle Pro.

Prévoir service graphique pour adaptation du décor aux dimensions de la paroi

Localisation :

- ponctuellement dans les locaux de vie (salles à manger, salles d'activités, etc.)
- Selon Carnet Ambiances Matières et couleurs

2.4 **TRAITEMENT DES PLAFONDS ET SOUS-FACES INTERIEURS**

2.4.1 **Peinture sur plafond plâtre**

Peinture sur plâtre - finition A

- Etat du subjectile : plaques de parement en plâtre à épiderme cartonné
- Etat de finition : A
- Aspect : mat
- Produit : Peinture Alphaxylan de chez Sikkens ou équivalent, mono produit (primaire et finition) dilué d'au minimum 10% d'eau (10 à 12 m²/l /couche), aspect mat poché minéral à base de résines synthétique et polysiloxane en phase aqueuse, très garnissante et opacifiante, grande blancheur, pratiquement sans odeur ni COV (taux de COV < 1g/L), classé A+ en termes de qualité de l'air intérieur, Label Excell pour les zones de soins sensibles.

Application :

1 couche de primaire de type Alpha BL Impression de chez Sikkens ou équivalent.

2 couche de finition aspect mat type ALPHAXYLAN SF de chez Sikkens ou équivalent techniquement et esthétiquement ; finition "A"

Peinture lessivable, de caractéristiques répondant aux spécifications du chapitre 2, et adaptée à la nature du support. PV à fournir pour justifier la nature lessivable.

Compris traitement des accidents en plafonds (joues, retombées, coffres, etc)

Localisation :

- suivant carnet de repérage des plafonds, pour locaux avec "Faux-plafond plâtre".

2.4.2 Peinture sur plancher béton

Peinture sur béton ou maçonnerie - finition B

- État du support : béton ou maçonnerie enduite
- État de finition : B
- Aspect : mat
- Produit : Peinture Alphaxylan de chez Sikkens ou équivalent, mono produit (primaire et finition) dilué d'eau minimum 10% (10 à 12 m²/l /couche), aspect mat poché minéral à base **de résines synthétique et polysiloxane en phase aqueuse, très garnissante et opacifiante**, grande blancheur, pratiquement sans odeur ni COV (taux de COV < 1g/L), classé A+ en termes de qualité de l'air intérieur, Label Excell pour les zones de soins sensibles.
- Compris traitement des accidents en plafonds (joues, retombées, coffres, etc.)

Application :

1 couche de primaire de type Alpha BL Impression de chez Sikkens ou équivalent.

1 couche de finition aspect mat type ALPHAXYLAN SF de chez Sikkens ou équivalent techniquement et esthétiquement ; finition "B"

Peinture lessivable, de caractéristiques répondant aux spécifications du chapitre 2, et adaptée à la nature du support. PV à fournir pour justifier la nature lessivable.

Mise en œuvre préalable d'un **enduit de lissage finition lisse** de type Polyfilla Pro X100 ou équivalent.

Localisation :

- Bâtiment Médico-Social :
 - RDC BAS : EH.0.045 Escalier D , EH.0.051 Escalier E , EH.0.061 Escalier B , EH.0.080 HQI / HQA , EH.0.082 Circulation , EH.0.083 TGS , EH.0.084 TGBT / Transfo. , EH.0.085 Escalier C , EH.0.087 Appoint02 , EH.0.088 Local CTA , EH.0.098 AEP , EH.0.110 Sous station ECS , EH.0.111 Escalier A .
 - RDC HAUT : EH.1.045 Escalier D , EH.1.051 Escalier E , EH.1.061 Escalier B , EH.1.085 Escalier C , EH.1.111 Escalier A .
 - R+1 : EH.2.045 Escalier D , EH.2.051 Escalier E , EH.2.061 Escalier B , EH.2.085 Escalier C , EH.2.111 Escalier A .
- Bâtiment Sanitaire :
 - RDC Bas : CH.S.001 ESC 1 , CH.S.020 Sas réception , CH.S.022 Stock DM , CH.S.023 Stock Médicament , CH.S.049 ESC2 .
 - RDC Haut : CH.0.045 ESC 3 , CH.0.070 ESC 4 , CH.0.127 ESC5 , CH.S.001 ESC1 , CH.S.049 ESC2 .
 - R+1 : CH.0.045 ESC 3 , CH.0.070 ESC 4 , CH.0.127 ESC 5 , CH.S.0001 ESC 1 , CH.S.049 ESC 2 .
 - R+2 : CH.0.045 ESC 3 , CH.2.070 ESC 4 , CH.2.127 ESC 5 , CH.S.001 ESC 1 , CH.S.049 ESC 2 .
 - Toiture : Escalier .

Peinture de propreté sur béton ou maçonnerie - finition C

- Etat du support : béton ou maçonnerie enduite
 - Etat de finition : C
 - Aspect : mat
 - Compris traitement des accidents en plafonds (joues, retombées, coffres, etc.)
 - Produits :
 - > primaire de type Rollkyd Primer de chez Trimetal ou équivalent
 - > peinture de type Rollatex Satin de chez Trimetal ou équivalent, à base de résines acryliques pour travaux élémentaires, à bon pouvoir garnissant et couvrant, à séchage rapide et présentant très peu d'odeur, moins de 1g COV/L, d'aspect semi-poché, labellisée Excell et classé A+ en termes de qualité de l'air intérieur.
- Famille I - Classe 4a/7b2

Localisation :

- Bâtiment Sanitaire :
 - RDC Bas : CH.S.021 CTA Pharma. , CH.S.031 Local mob./matelas , CH.S.032 Local mob./matelas , CH.S.033 matelas dyn. , CH.S.034 matelas dyn. , CH.S.035 Circulation , CH.S.036 Stock travaux , CH.S.037 VDI , CH.S.038 AEP , CH.S.039 Archives Techn. , CH.S.040 Circulation , CH.S.042 LT Balnéo neufs , CH.S.043 CTA Balnéo , CH.S.047 Stock travaux , CH.S.048 Archives Med. , CH.S.050 Sous-station ECS , CH.S.051 Men. central , CH.S.081 Circulation , CH.S.083 Secteur protections , CH.S.084 Secteur bioméd. , CH.S.085 Secteur petit matériel , CH.S.086 Secteur prod. d'entretien , CH.S.087 Secteur plan blanc/bleu , CH.S.088 Secteur fournitures , CH.S.089 Lavage , CH.S.090 Circulation , CH.S.091 Local vide , CH.S.092 CTA Logistique , CH.S.093 Appoint O2 , CH.S.094 Chaufferie , CH.S.095 PAC Géothermie , CH.S.096 HQA/HQI , CH.S.097 TGBT , CH.S.098 Local transfo. , CH.S.101 Garage , CH.S.102 Garage , CH.S.103 Déchets DOAM , CH.S.104 Déchets DASRI , CH.S.105 Déchets carton/Compacteuse , CH.S.107 Secteur prod. alimentaires , CH.S.108 Secteur prod. alimentaires , CH.S.110 Serveur , CH.S.111 TGS , CH.S.112 SSI , CH.S.124 Atelier , CH.S.125 Stock atelier , CH.S.126 Stock Atelier .
 - RDC Haut : CH.0.071 CTA Urgences , CH.0.079 CTA Déchocage , CH.0.084 Sas ambulances .

2.5 TRAITEMENT DES PLAFONDS ET SOUS-FACES EXTERIEURES

2.5.1 Peinture sous face de planchers

Peinture plancher béton finition A - extérieur

- Etat du subjectile : plancher béton
- Etat de finition : A
- Aspect : satin
- Produit : de caractéristiques répondant aux spécifications du chapitre 2, et adaptée à la nature du support. PV à fournir pour justifier la nature lessivable.
 - > primaire de type Alpha Primer SF de chez Sikkens ou équivalent.
 - > Peinture de finition de type Diwagolan de chez Sikkens ou équivalent techniquement et esthétiquement ; nombre de couches nécessaire pour une finition "A"
- Choix de couleurs dans l'ensemble du nuancier du fabricant.
- Compris traitement des accidents en plafonds (joues, retombées, etc.).

Mise en œuvre préalable d'un **enduit de lissage finition lisse** de type Polyfilla Pro X100 ou équivalent.

Localisation :

- Bâtiment Sanitaire :
- RDC Bas : AUVENT DE RECEPTION , Entrée personnel .

2.5.2 Peinture sur faux-plafonds extérieurs

Peinture sur faux-plafonds extérieur - finition A

- Etat du subjectile : faux-plafonds de type Masterimpact-RH de Promat, Pregywab de Siniat ou équivalent (silicate de calcium et cellulose)
- Etat de finition : A
- Aspect : mat
- Produit : peinture lessivable, de caractéristiques répondant aux spécifications du chapitre 2, et adaptée à la nature du support. Compris préparation du support. PV à fournir pour justifier la nature lessivable.
- Compris traitement des accidents en plafonds (joues, retombées, etc.).

Mise en œuvre préalable d'un **enduit de lissage finition lisse** de type Polyfilla Pro X100 ou équivalent.

Localisation :

- Bâtiment Médico-Social :
- suivant Repérage plafonds, "Faux plafond plâtre extérieur".

2.6 PEINTURES DES PAROIS VERTICALES EXTERIEURES

Peinture sur béton ou maçonnerie

Selon définition du DTU 59.1 :

- État du subjectile : béton neuf
- Aspect : satiné
- Produit : Revêtement minéral de façade de type film mince, à base de silicate de potassium en dispersion aqueuse,
- de famille 1 classe 1b1 selon la norme NF EN 1062-1: E2, V1, W2, A0. Stable aux UV ; sans émission de COV

Peinture minérale de type SILIKAMAT D2 de chez LA SEIGNEURIE ou équivalent.

Localisation :

- Bâtiment Sanitaire :
- paroi intérieure de l'IRM Mobile.

2.7 AUTRES TRAVAUX DE PEINTURE

2.7.1 Peinture sur métaux prépeints

Selon définition du DTU 59.1 :

- Etat du subjectile : métaux avec primaire inhibiteur de corrosion et acier galvanisé
- Etat de finition : A
- Aspect : brillant
- Produit : peinture lessivable, de caractéristiques répondant aux spécifications du chapitre 1, et adaptée à la nature du support. PV à fournir pour justifier la nature lessivable.

Peinture sur huisserie métallique

Localisation :

- suivant descriptif et tableau de portes du lot Menuiseries intérieures.

Peinture sur main-courantes intérieures

Peinture sur garde-corps intérieurs

2.7.2 Peinture sur portes prépeintes

Selon définition du DTU 59.1 :

- Etat du subjectile : blocs-portes prépeints (compris gaines techniques)
 - Etat de finition : A
 - Aspect : satiné
 - Primaire : pour les bois & dérivés de type Alphanova Primer ou Rubbol BL Primer de chez Sikkens ou équivalent
 - Peinture , à base de résines alkydes en phase aqueuse, bon pouvoir garnissant et opacifiant, A+ en qualité de l'air intérieur, lessivable Classe 1 et bénéficiant du Label Excell pour les zones de soins sensibles, de type Alpha Universal Satin de chez Sikkens ou équivalent.
- PV à fournir pour justifier la nature lessivable.

Nota : les joints intumescents des portes coupe-feu ainsi que les charnières ou gonds ne seront pas peints.

Localisation :

- suivant descriptif et tableau de portes du lot Menuiseries intérieures.
- portes prévues à peindre (notamment portes des locaux logistiques et portes des trappes et placards techniques).

2.7.3 Peinture sur bois : ouvrages intérieurs

Selon définition du DTU 59.1 :

- Etat du subjectile : bois
- Etat de finition : A
- Aspect : satiné
- Peinture de finition : laque satinée à base de résine acrylique - uréthane, lessivable Classe 1 et bénéficiant du Label Excell, de type Système Rubbol BL Satura de chez Sikkens ou équivalent. PV à fournir pour justifier la nature lessivable.

Peinture sur huisseries bois intérieures.

Localisation :

- suivant descriptif et tableau de portes du lot Menuiseries intérieures,
- pour huisseries bois des placards techniques et trappes,
- châssis vitrés intérieurs à huisserie bois.

Peinture sur les plinthes bois rapportées (fourniture au lot Menuiserie intérieure).

Localisation :

- pour les plinthes bois des escaliers notamment.

Lasure sur bois : huisseries intérieures

Localisation :

- Bâtiment Médico-Social :
 - pour huisseries bois des portes (suivant tableau de portes en annexe du CCTP du Lot 09 Menuiseries intérieures),
 - châssis vitrés intérieurs à huisserie bois.
- RDC BAS : EH.0.029 Transmission , EH.0.030 Salle de soins , EH.0.062 Bureau animation , EH.0.069 Bureau , EH.0.070 Salle de repos , EH.0.071 Salle d'activités , EH.0.102 Boutique , EH.0.105 Bur.Accueil .
- RDC HAUT : EH.1.061 Circulation , EH.1.079 Salle de soins , EH.1.080 Transmission , EH.1.082 Salon d'activités .
- R+1 : EH.2.079 Salle de soins , EH.2.080 Transmission , EH.2.082 Salle d'activités .
- Bâtiment Sanitaire :
 - RDC Bas : CH.S.009 Circulation , CH.S.017 Prépa. Piluliers , CH.S.018 Prépa. Piluliers , CH.S.019 Prépa. Piluliers Méd. , CH.S.031 Local mob./matelas , CH.S.035 Circulation .
 - RDC Haut : CH.0.016 Circulation , CH.0.029 Guichet BDE , CH.0.030 Guichet BDE , CH.0.031 Circulation , CH.0.032 Bur. Facturation , CH.0.036 Circulation , CH.0.051 Bur. Secrétariat , CH.0.052 Circulation , CH.0.054 SdB Studio astreinte , CH.0.055 SdB Studio médical , CH.0.087 Bureau infirmier , CH.0.089 Circulation , CH.0.098 IOA , CH.0.099 Attente , CH.0.101 Circulation , CH.0.111 Circulation , CH.0.118 Circulation , CH.0.128 Circulation , CH.0.141 Salle Manip. , CH.0.142 Secrétariat , CH.0.142a Secrétariat , CH.0.144 Attente , CH.0.146 Attente , CH.0.201 Circulation .

- R+1 : CH.1.001a Sde , CH.1.002a Sde , CH.1.003a Sde , CH.1.004a Sde , CH.1.005a Sde , CH.1.006a Sde , CH.1.007a Sde , CH.1.008a Sde , CH.1.009a Sde Bariat. , CH.1.010a Sde , CH.1.011a Sde , CH.1.012a Sde , CH.1.013a Sde , CH.1.014a Sde , CH.1.015a Sde , CH.1.016a Sde , CH.1.017a Sde , CH.1.018a Sde , CH.1.019a Sde , CH.1.020a Sde , CH.1.021a Sde , CH.1.022a Sde , CH.1.023a Sde , CH.1.024a Sde , CH.1.025a Sde , CH.1.026a Sde , CH.1.027a Sde , CH.1.028a Sde , CH.1.029a Sde , CH.1.030a Sde , CH.1.031a Sde , CH.1.032a Sde , CH.1.033a Sde , CH.1.034a Sde , CH.1.035a Sde , CH.1.036a Sde , CH.1.037a Sde , CH.1.038a Sde , CH.1.039a Sde , CH.1.040a Sde double , CH.1.041a Sde double , CH.1.042a Sde double , CH.1.043a Sde double , CH.1.044a Sde AJ , CH.1.045a Sde double , CH.1.046a Sde , CH.1.047a Sde , CH.1.048a Sde , CH.1.049a Sde , CH.1.050a Sde , CH.1.051a Sde , CH.1.052a Sde , CH.1.053a Sde , CH.1.054a Sde , CH.1.060 Circulation , CH.1.069 Circulation , CH.1.074 Office , CH.1.075 Circulation , CH.1.079 Circulation , CH.1.080 Circulation , CH.1.082 Salle à manger , CH.1.084 Circulation , CH.1.085 Circulation , CH.1.090 Circulation , CH.1.091 Circulation .
- R+2 : CH.2.001a Sde , CH.2.002a Sde , CH.2.003a Sde , CH.2.004a Sde , CH.2.005a Sde , CH.2.006a Sde , CH.2.007a Sde , CH.2.008a Sde , CH.2.009a Sde , CH.2.010a Sde , CH.2.011a Sde , CH.2.012a Sde , CH.2.013a Sde , CH.2.014a Sde , CH.2.015a Sde Double , CH.2.016a Sde Double , CH.2.017a Sde , CH.2.018a Sde , CH.2.019a Sde , CH.2.020a Sde , CH.2.021a Sde , CH.2.022a Sde , CH.2.023a Sde , CH.2.024a Sde , CH.2.025a Sde , CH.2.026a Sde AJ , CH.2.027 Circulation , CH.2.030 Salle à manger , CH.2.032 Circulation , CH.2.041 Circulation , CH.2.042 Circulation , CH.2.045 Circulation , CH.2.067 Bur. Rééduc. , CH.2.086 Circulation , CH.2.089 Bur. Qualité , CH.2.094 Réunion Gde , CH.2.095 Circulation .

2.7.4 Peinture sur canalisations en cuivre et PVC

Selon définition du DTU 59.1 :

- Etat du subjectile : canalisations cuivre et PVC
- Etat de finition : B
- Aspect : satiné
- Primaire selon support :

Métaux ferreux : primaire antirouille sans plomb à base de résine alkyde, classé A+ en termes de qualité de l'air intérieur, de type Redox AK Primer de chez Sikkens ou équivalent,

Métaux non ferreux et PVC poncés : primaire mono-composant à base de résine acrylique en solution et classé A+ en termes de qualité de l'air intérieur, de type Redox AC Multiprimer de chez Sikkens ou équivalent,

- Peinture de finition : laque satinée à base de résine acrylique - uréthane, lessivable Classe 1 et bénéficiant du Label Excell, de type Système Rubbol BL Saturata de chez Sikkens ou équivalent

Ensemble des canalisations d'alimentation et d'évacuation des appareils sanitaires

Toutes autres canalisations apparentes dans les locaux aménagés. Voir en particulier le lot Plomberie/Chauffage

Localisation :

- ensemble des canalisations apparentes.

2.7.5 Signalisation hélisurface

Peinture de sol pour marquage de la piste d'envol de l'hélisurface.

Support :

- Revêtement hydrocarbures

Exécution :

- Dépoussiérage
- Dégraissage selon nécessité
- Traçage

1 couche de peinture monocomposant pour marquage de sol type résine glycérophthalique et caoutchouc isomérisé en phase solvant type FREITAMARQUAGE de SEIGNEURIE. Teneur en COV 384 g /l suivant la norme n° 2004/42/CE catégorie A/i : valeur limite 500 g/l (2010). Teinte au choix de l'architecte.

Nomenclature des prestations à réaliser :

- Bande d'encadrement de 30 cm largeur, délimitant un carré de 20 m X 20 m
- Au centre du carré : croix blanche, sur plan carré
- Dans la croix blanche : inscription de la lettre " H " en coloris rouge
- Marque nominative : peinture noire sur carré blanc
"Centre Hospitalier AUBUSSON"
- Marquage de la masse maximum admissible (peinture blanche) :
"XX t"

L'ensemble sera réalisé selon indications portées sur le plan de l'hélistation et instructions données sur chantier par le Maître d'œuvre.

Localisation :

- hélisurface.

2.8 MIROIRS

Fourniture et pose de glaces argentées, de dimensions selon plans, avec joint poli périphérique.

Pose collée sur cloison ou doublage ou avec pattes de fixation, calepinage avec la faïence et joint silicone

translucide pour étanchéité périphérique.

Principe général des dimensions :

- largeur = largeur du plan vasque (ou 0.80 m pour appareil isolé ou appareil d'angle)
- hauteur = 1.10 m

Miroirs sanitaires/vestiaires

Dimensions : 80 x 110 cm ht.

Miroirs déshabillloirs

Dimensions : 60 x 80 cm ht.

Miroir Salon de coiffure

Dimensions : 290 x 100 cm ht.

Miroirs SdB des Chambres

Dimensions 60 x 110 cm ht.

Miroirs démontables SdB Chambres UVP

Dimensions 60 x 110 cm, démontable.

Miroirs grande taille

Dimensions 200 x 200 cm ht.

Localisation :

Dans les salles kiné du bâtiment sanitaire et du bâtiment médico social.

2.9 NETTOYAGE DE FINITION

Voir sur ce point les dispositions du CCTP "Préambule commun".

A l'issue de chaque phase, il sera prévu :

- Avant le démarrage des travaux de mise en peinture, le lot Peinture doit un dépoussiérage complet de l'ensemble des supports.
- Avant l'installation des équipements de cuisine et buanderie, un nettoyage général de finition (sols, murs, vitres, etc.). Nettoyage sans acide, avec produits adaptés.
- En fin de travaux TCE, avant le début des OPR (Opérations Préalables à la Réception), un premier nettoyage général de finition (sols, murs, vitres, appareils sanitaires etc.) sera exécuté par le lot Peinture.
- Après les OPR, pour la Réception des travaux et mise à disposition des locaux au Maître de l'ouvrage, un deuxième nettoyage général de finition (sols, murs, vitres, appareils sanitaires etc.) sera exécuté par le lot peinture et à ses frais.

L'Entreprise doit, pour tous les locaux du bâtiment, le nettoyage de mise en service, toutes fournitures, main d'œuvre et sujétions incluses pour et durant la période de réception :

- Sols, quelle que soit la nature des revêtements, y compris les circulations, escaliers ;
- Appareils sanitaires, W-C, compris toutes robinetteries correspondantes, plafonds suspendus, etc ;
- Appareillage électrique, interrupteurs et prises, armoires et tableaux de distribution ;
- Menuiseries intérieures ou extérieures, mobilier, bois ou métal, béquilles, poignées, verrous et tous systèmes de fermeture de portes, châssis, etc. les verres et glaces aux deux faces, y compris sur fenêtres extérieures, etc.

L'Entreprise ne doit pas :

- le nettoyage des toitures ;
- le nettoyage des façades extérieures, hors vitrages et fenêtres de toits dont le nettoyage reste à la charge du présent lot Peinture ;
- le nettoyage des extérieurs.

Pour l'ensemble des locaux - Nettoyages à réaliser phase par phase.